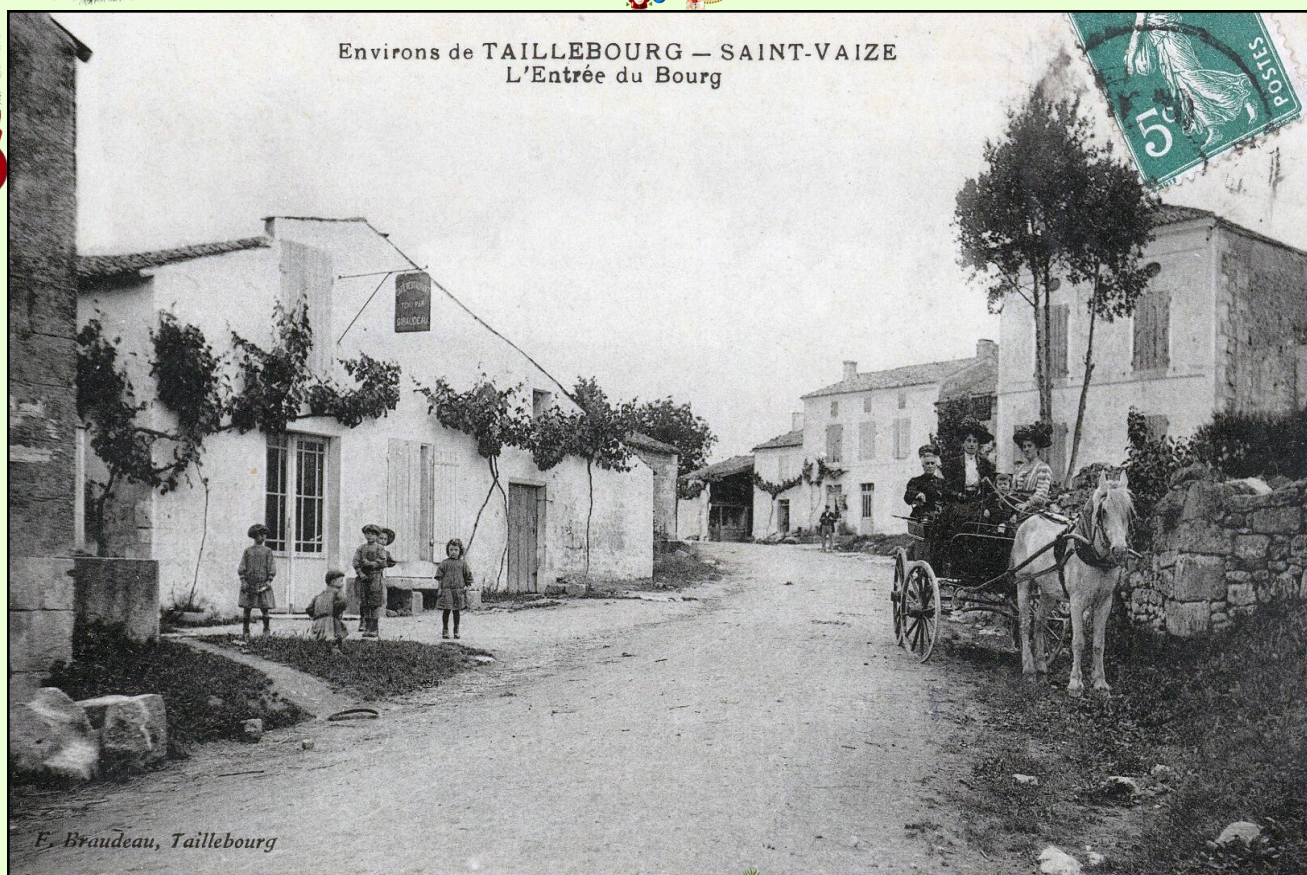
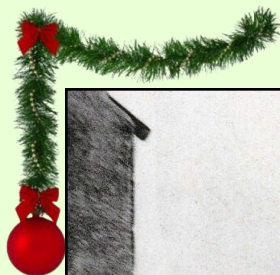


SAINT-VAIZE INFO

Bulletin municipal



Décembre 2022



Saint - Vaize



Le mot du maire

Cérémonie du 11 novembre

Point sur les travaux

Réservations à la cantine scolaire

Restauration d'une peinture murale

Informations diverses

Histoire locale

Bon à savoir

Permis de construire et
déclaration préalable

Le mot du mairie

Les finances locales, qu'elles soient communales ou intercommunales sont soumises en ce moment à de véritables douches écossaises.

Ainsi en est-il de la CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), issue de l'ancienne taxe professionnelle et versée par les entreprises aux EPCI (communautés de communes et communautés d'agglomération). Initialement prévue pour être supprimée en intégralité dès 2023, la CVAE doit disparaître finalement en deux ans (2023 et 2024).

Alors que les sénateurs avaient "supprimé la suppression", le gouvernement, sans surprise, a rétabli dans la version finale du texte la fin de cet impôt économique local à coup de 49-3.

En contrepartie, les collectivités bénéficiaires de ces recettes profiteront d'une compensation par le versement d'une quote-part de la TVA.

Ainsi donc un impôt local payé par la création de richesse des entreprises sera payé par les citoyens avec l'impôt le plus injuste, la TVA.

Joli tour de passe-passe, bravo !

Concernant la taxe d'aménagement : cette taxe est perçue une seule fois par la commune lors de chaque nouvelle construction. C'est un impôt qui a pour objectif de financer les équipements publics (réseaux, voiries) nécessaires aux futures constructions et aménagements. La loi du 30 décembre 2021 dit "loi de finances pour 2022 avait rendu obligatoire le reversement au moins partiel de la part communale vers la communauté de commune ou communauté d'agglomération de rattachement.

L'article 15 de la loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022 rend à nouveau

facultatif le reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement des communes aux EPCI.

Pour combien de temps ?

Concernant l'énergie : l'augmentation considérable des coûts de l'énergie et les menaces de délestage du réseau électrique ont amené le conseil municipal à décider, lors de la réunion du 10 octobre dernier, la réduction de la durée de l'éclairage public d'une heure le soir. Désormais, les lampadaires s'éteindront dès 22h au lieu de 23h. L'allumage le matin restera à la même heure pour les scolaires.

En cohérence avec les mesures décidées par le conseil municipal s'est posée la question de "l'utilité" de l'installation des guirlandes de Noël, consommatrices de temps et d'électricité.

Ainsi donc, chaque hiver voit maintenant son lot de mesures restrictives et anxiogènes pour les populations.

Après la grippe aviaire qui avait obligé les collectivités à recenser toutes les volailles de la commune il y a quelques années, nous avons vu arriver les mesures anti Covid avec des masques inutiles devenus obligatoires. Comme les applications "TAC" (Tous Anti Covid), nous voyons apparaître, en même temps que la météo, le fameux ou fumeux EcoWatt censé nous prévenir de possibles coupures d'électricité.

Dans la foulée, on prévoit de faire appel aux élus locaux pour mettre en place des mesures palliatives au sein des mairies.

La Première ministre demande aux préfets de solliciter les maires pour qu'ils activent "*des cellules de crise, en prévoyant en mairie ou dans des lieux prédéfinis une présence physique en capacité de relayer l'alerte aux services de secours, de santé et de sécurité,*

pendant la durée du délestage et de la coupure éventuelle du réseau téléphonique". On croit rêver !

Quand on voit comment a été gérée la crise Covid, les élus et les populations sont en droit de s'inquiéter des conséquences des mesures de délestage du réseau électrique.

Pour conclure et terminer ce mot sur une note de sérénité et de confiance, je tiens à remercier l'ensemble du conseil municipal et tous les agents municipaux pour l'excellent travail qu'ils ont réalisé tout au long de l'année.

Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous d'excellentes fêtes de fin d'année et je vous adresse ainsi qu'à vos familles mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Michel ROUX

UNE PROMOTION MÉRITÉE



C'est avec une immense satisfaction que nous avons appris que notre agent technique pouvait prétendre au grade **d'agent de maîtrise territorial.**

Lors de la séance du 10 octobre, le conseil municipal a accepté la création du poste d'agent de maîtrise territoriale à temps complet à compter du 01/01/2023.

L'arrêté nommant **Monsieur Dominique DELAHAY** à ce grade sera pris avant la fin de l'année.

La promotion de Dominique vient ainsi couronner l'expérience et la compétence de celui dont nous apprécions chaque jour le travail exemplaire, l'efficacité et le dévouement.

11 NOVEMBRE

Le grand soleil illuminant le jardin public y était-il pour quelque chose ? C'est une assistance nombreuse qui a participé cette année à la traditionnelle cérémonie du 11 novembre.

Merci aux musiciens de l'ADMS et à tous les assistants - petits et grands - venus honorer, avec celle de tous les morts pour la France, la mémoire de nos poilus de 14-18 dont les noms restent gravés dans la pierre de Saint-Vaize.

Nos lointains aïeux ? Non, pour toujours nos frères.



Le dessin du jeune Kilian, 6 ans 1/2

TRAVAUX ROUTE DU GROS ROC

Circulation perturbée, le mardi 16 août dans la partie de la D129 qui traverse l'agglomération : à l'initiative des services départementaux, la chaussée recevait une nouvelle couche d'enrobé.

Comme l'an dernier sur la D114, l'option choisie était celle de l'enrobé coulé à froid (ECF). Cette technique d'entretien des chaussées présente de nombreux avantages :

- Minceur de la couche
- Bruit de roulement modéré,
- Durée limitée des travaux
- Faibles rejets de gravillons.

De plus, l'ECF offre un bon compromis économique.

La mairie, prévenue assez tardivement à la veille du grand weekend du 15 août, a pu néanmoins prévenir les riverains dans un délai raisonnable. La gêne pour les usagers de la route du Gros Roc a donc été peu sensible.



ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

● **Jules BRUNETEAU** né le 24 juillet 2022, à Saintes, dont les parents sont domiciliés 47, route de la Planche, à Saint-Vaize.

● **Anna, Valérie CHAPEAU** née le 10 septembre 2022, à Saintes, dont les parents sont domiciliés 4, rue du Baptistère, à Saint-Vaize.

MARIAGES

Monsieur le Maire a uni par le mariage :

● le 16 juillet 2022,

Franck, David, Raymond, Michel MARTORELL et Cécile, Colette, Paulette ORGE, domiciliés 8, rue des Libellules, à ÉCOYEUX.

● le 30 juillet 2022,

Guillaume, Michel, Bastien-Junior GRUÉ et Natacha, Emilie ROUSSEAU, domiciliés 10, rue du Pont des Monards, à SAINTES.

DÉCÈS

● le 26 juillet 2022 est décédé à Saintes, **Monsieur Jean-Jacques, Marcel CORNET** né le 06 août 1933, à Saint-Martin-Le-Beau, domicilié 18, route de Lambert, à Saint-Vaize.

● le 30 juillet 2022 est décédée à Saintes, **Madame Sophie, Maïa THOMAS épouse GARNIER** née le 04 mai 1967, à Antony, domiciliée 24, route des Roches, à Saint-Vaize.

● le 24 août 2022 est décédée à Saint-Jean-d'Angély, **Madame Rose, Jacqueline GARNIER veuve BOISSINOT** née le 16 juin 1933, à Saint-Vaize, domiciliée 17, route de la Croix, à Saint-Vaize.

● le 30/09/2022 est décédée à Saint-Vaize, **Madame Edith, Louise GRILLAUD veuve GARNIER** née le 07 octobre 1922, à Bussac, domiciliée 16, route des Roches, à Saint-Vaize.

● le 01/10/2022 est décédée à Saintes, **Madame Odette, Solange LOIRY veuve NADEAU** née le 19 mai 1928, à Saint-Vaize, domiciliée 21, rue de l'Alma, à Saintes.

● le 31/10/2022 est décédée à Saintes, **Madame Catherine, Andrée GALLAIS-PRADAL épouse RENAUDON** née le 29 juillet 1949, à Poitiers, domiciliée 20, allée des Yeuses, à Saint-Vaize.

TRAVAUX ALLÉE DU PRIEURÉ



Deux problèmes liés à l'évacuation des eaux pluviales dans l'allée du Prieuré affectaient les parcelles privées : cette voie ne possédait pas de réseau pluvial ni de caniveaux. Afin de remédier à cette anomalie, la commune a décidé, suite à l'élaboration de différentes études, d'engager des travaux de réaménagement et la création d'un réseau pluvial entre l'entrée de la rue et l'intersection du chemin de la Borderie.



Le 21 septembre, les habitants de l'allée du Prieuré étaient invités à une présentation des travaux à venir.

Sébastien Pichon, ainsi que le maire et les autres élus présents ont pu répondre à leurs questions tout en prenant note de leurs remarques.

L'entreprise Marchand se mettait à l'œuvre dès le 24 octobre, la fin des travaux étant prévue pour le printemps 2023.

Partie pluviale

- pose d'un réseau de grilles et d'avaloirs
- ouvrage d'infiltration situé dans le parc communal

Ces travaux sont coordonnés avec les services de la CDA, cette dernière ayant maintenant la compétence "eaux pluviales urbaines".

Partie voirie

- pose de bordures et caniveaux
- Création d'un cheminement piéton
- Reprofilage de la chaussée existante en enrobé
- Reprise des accès aux parcelles et accotements

Une attention toute particulière a été apportée à minimiser la gêne inévitable pour les riverains.

Par la suite, un aménagement paysager est prévu. Il permettra la mise en valeur des espaces publics situés entre la chaussée et les limites de propriétés avec un impératif de ne pas augmenter significativement l'entretien par les agents municipaux.



ARCHÉOLOGIE — Le clos des Chênes

L'aménagement du lotissement *Le Clos des Chênes*, dans le bourg et proche de l'église, imposait un diagnostic archéologique préalable.

Sous la direction de Clarisse Parra-Prietto, une petite équipe d'archéologues départementaux a pratiqué des sondages dans la semaine du 5 septembre. L'entreprise Burdin apportait son concours pour les terrassements.

Pas moins de 11 tranchées de 2 m de large ont été ainsi ouvertes sur une longueur impressionnante totalisant plusieurs centaines de mètres. En quelques heures, le terrain devenait un véritable champ de bataille, heureusement vite rebouché !

Comme on pouvait l'anticiper, le haut de la parcelle, où le rocher n'est jamais à grande profondeur, n'a rien révélé de remarquable.



La prudence était de mise, en revanche, à l'approche de l'église et de l'ancien cimetière. Même dans cette zone un peu plus sensible, les sondages n'ont mis au jour que quelques foyers d'époque indéterminée, quelques tessons de céramique et une sépulture isolée sans caractéristiques particulières.

Le calendrier des travaux d'aménagement - qui tiendront compte des observations formulées - ne devrait donc pas être fortement perturbé.

ARCHÉOLOGIE — La Charente

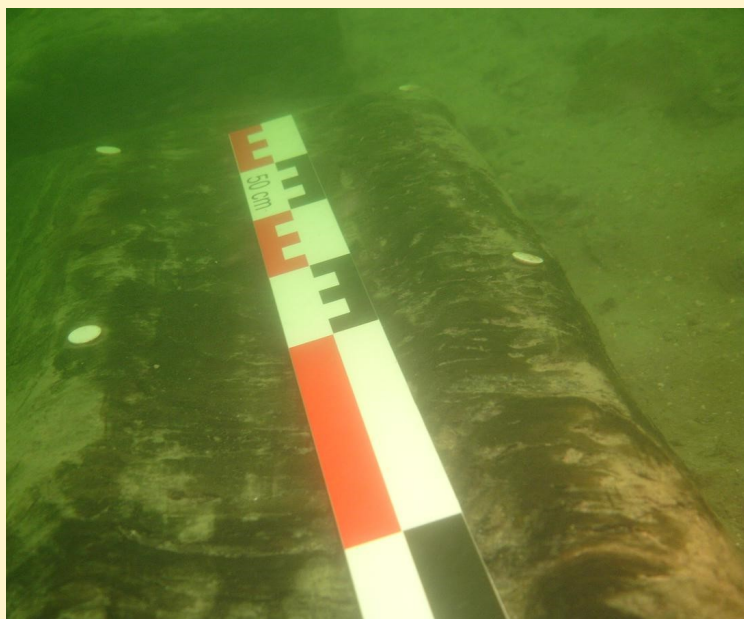
Une autre équipe dirigée par Vanessa Morin, spécialisée dans les interventions subaquatiques, a consacré une semaine, fin octobre, à l'étude de l'une des nombreuses épaves engouties dans le lit de la Charente. Il s'agissait de localiser très précisément cette embarcation vieille de 1400 ans et d'en examiner la structure.

La turbidité de l'eau, par 6 m de fond, rendait l'observation difficile mais les archéologues ont néanmoins pu mener leur mission à bien.

La localisation exacte de l'épave n'est pas ici mentionnée pour des raisons évidentes de sécurité.

Pour en savoir plus :

<https://www.sudouest.fr/culture/histoire/charente-maritime-des-zones-d-ombre-autour-d-une-epave-de-pirogue-du-viie-siecle-12814954.php>



ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public constitue, dans une agglomération, un élément de confort et de sécurité. Il entraîne aussi une pollution lumineuse, nuisible sous bien des aspects, et une consommation d'énergie qu'il nous faut de plus en plus maîtriser.

Le conseil municipal a donc pris la décision d'avancer d'une heure son extinction. Cependant, l'installation de nouvelles horloges dans les armoires de commande permettra d'adapter avec une plus grande souplesse cette heure d'extinction dans le centre-bourg.

Rappelons que notre commune faisait déjà figure de précurseur, voilà bien longtemps, quand elle décida d'éteindre l'éclairage public entre 23 h et 6 h 30.

TRAVAUX AUTOFINANCÉS : 22 190 €

1-École

Que l'on se rassure : la Grande Evasion de nos chères têtes blondes n'était pas vraiment à craindre mais le grillage vétuste clôturant la cour de l'école demandait tout de même une réfection.

Le travail a été entièrement réalisé, et en un temps record, par nos dévoués agents Dominique et Grégory.

Une fois de plus, remercions-les pour leur efficacité.

Il faut ajouter la condamnation de la porte donnant sur le passage de l'école **2 076 € TTC**, la pose d'un châssis fixe **1380 € TTC**, le raccordement à l'assainissement de l'atelier et des sanitaires de l'école côté ouest pour un montant de **3 164,64 € TTC**



2-Logements communaux

Dans le même temps, le drainage extérieur et l'aménagement d'un trottoir sont venus parachever la rénovation des logements communaux.

Les travaux, qui visaient à écarter les eaux pluviales des habitations, ont été réalisés par l'entreprise Bretau, de Bussac : **6 666 € TTC**.



3-Mairie et bibliothèque

Remplacement des volets extérieurs au rez de chaussée par des volets alu isolés par l'entreprise Arnaud pour un montant de **8 904 € TTC**.



IMPORTANT : CANTINE SCOLAIRE

Modification et simplification de la procédure de réservation des repas

Pour la période de janvier à juin 2023, le service éducation de la CDA de Saintes va effectuer d'office la réservation des repas de tous les jours pour tous les enfants.

En cas d'absence, les parents devront **désinscrire** leurs enfants sur l'espace famille, auprès du service éducation de la CDA de Saintes ou du responsable périscolaire.

Les **absences non justifiées** par mail ou courrier seront **facturées avec 1 jour de carence**.

Les repas pris non réservés (avant 10h la veille en jour ouvré sur l'espace famille ou auprès du responsable périscolaire) **seront majorés de 0.50 €**.

Pour toutes précisions complémentaires, contactez le service éducation ou connectez-vous sur votre espace famille.

RESTAURATION D'UNE PEINTURE MURALE

C'est à Madame Lucie Roques, restauratrice d'œuvres d'art très expérimentée, qu'a été confiée la peinture murale du XVII^e siècle visible sous le clocher et protégée au titre des Monuments historiques.

La scène, qui combine l'Assomption et le Couronnement de la Vierge, avait été en partie dégagée voilà bien longtemps à l'occasion d'une campagne de travaux mais, malheureusement, sans aucun soin.

L'intervention était un véritable défi, extrêmement délicate en raison de l'état très dégradé de l'œuvre. Commencée le 10 octobre, elle s'est achevée le 19 novembre, quelques dernières retouches étant prévues après l'hiver. Elle a permis de dégager les zones couvertes par des badigeons, de fixer le support au moyen d'injections, de faire réapparaître des détails et des tons inconnus.

Le coût total de cette restauration est de **6 000 € TTC**. Le subventionnement de l'Etat pour **2 000 €**, l'aide du Département pour **1 500 €** et l'apport du mécénat ont rendu l'opération quasi indolore pour les finances communales.

AVANT



APRÈS



ACCUEIL DES NOUVEAUX

HABITANTS

Le marché de l'immobilier, très actif à Saint-Vaize ces derniers mois, a entraîné des mouvements de population sur notre commune.

Longtemps différée en raison du covid, la rencontre entre le conseil municipal et les nouveaux acquéreurs s'est enfin tenue le 24 septembre à la salle communale.

Une sympathique occasion - à renouveler - de faire connaissance et d'échanger autour d'un verre.

RALENTISSEZ !

Notre premier radar « pédagogique » a été installé route de Port-la-Pierre, direction Saintes, juste à l'entrée du centre-bourg.

Les toutes premières observations mettent en évidence une certaine efficacité de ce dispositif. Si elle est confirmée après quelques mois d'expérience et quelques éventuels ajustements, d'autres radars pourraient être mis en place, répondant ainsi aux remarques des habitants sur la vitesse excessive de trop nombreux véhicules.



MUTUALIA

Les permanences à la mairie sont supprimées. Les rendez-vous se feront maintenant à domicile.

Votre conseiller :

M. Alexandre Yacoub—06 23 42 46 55

SIESTE SONORE

Des transats confortables installés à l'ombre des tilleuls, des casques en son binaural restituant une qualité d'écoute quasi parfaite ...

Les mélomanes, en ce mardi 5 juillet, ont été comblés.

Dans le cadre élargi du festival de l'Abbaye, un après-midi musical leur a été offert par la commune pour leur plus grande satisfaction.

Toute liberté était laissée pour le choix du programme. Certains ont voulu réentendre La Passion selon saint Jean, le chef d'œuvre de J.-S. Bach. D'autres ont préféré la découverte d'Orazio Benevolo, compositeur moins connu. Un bon moment pour tous.



INCIVILITÉS

A la liste des actes de malveillance, ajoutons pour ces derniers mois :

- dégradations aux sanitaires extérieurs de la salle communale (accès désormais condamné)
- bris de verre observés sur le plateau de sport
- volumes jetés au sol dans la boîte à livres
- dépôt sauvage par une entreprise de plomberie indélicate (**dépôt de plainte**)

Nous déplorons, une fois de plus, que les méfaits de quelques-uns affectent le bien-être de tous.



RÉSEAU PLUVIAL ROUTE DES ROCHES

Après la réalisation, pour le haut de la route des Roches, d'un plan topographique et de l'étude hydraulique préalable, la phase de dialogue s'est ouverte avec la Communauté d'agglomération de Saintes en vue de l'aménagement du réseau pluvial. Rappelons que la compétence pour le pluvial en agglomération revient maintenant à la CDA

L'impact environnemental étant pris en compte en tout premier lieu, l'infiltration des eaux sur un terrain appartenant à la CDA semble tout à fait possible tant sur le plan technique que sur le plan juridique.

Le co-financement et la programmation de l'opération sont envisagés pour 2023-2024.



Les tests d'infiltration ont montré que cette parcelle pourrait recevoir les eaux venues du haut de la route des Roches



MISE À JOUR DU PCS



Vous possédez des compétences (médicales, paramédicales, d'organisation et de maintien de la sécurité ...) compatibles avec une intervention dans une situation d'urgence ? Vous pouvez être personne-ressource.

Si, nouvellement arrivé dans la commune ou davantage disponible, vous souhaitez vous aussi figurer dans notre Plan Communal de Sauvegarde, vous pouvez vous faire recenser en mairie afin de signer un formulaire de consentement.

Merci à toutes celles et à tous ceux qui sont déjà inscrits.

JOURNÉE DU PATRIMOINE 2022

Comme chaque année, pour les JEP (Journées européennes du Patrimoine), une conférence était proposée au public le 18 septembre.

Devant une belle assistance, Christian Barbier a présenté les objets de l'église - statues, chemin de croix, divers objets du culte ... - si familiers que l'on ne prend plus la peine de les regarder, montrant qu'ils sont tous héritiers d'une histoire, témoins d'une époque et porteurs de sens.



De plus, doivent **obligatoirement** être recensées

- les personnes vivant dans une habitation isolée
- les personnes sans moyen de locomotion
- les personnes à mobilité réduite et/ou sous assistance médicale à domicile
- les entreprises industrielles, artisanales et exploitations agricoles
- les personnes responsables des associations domiciliées sur la commune

Une réunion d'information est prévue salle municipale mercredi 1er février à 18 h 30

Une pierre mystérieuse

Avez-vous remarqué cette grosse pierre, plusieurs fois déplacée, aujourd'hui sous les arbres du jardin public ? C'est un cube assez grossier d'environ 65 cm d'arête, aux angles abattus en oblique, qui présente des réparations anciennes au ciment gris, plutôt maladroites, à sa partie supérieure. La pierre est creusée d'une cavité assez profonde qui, garnie de terre, avait dû servir de jardinière durant un certain temps. Mais là n'était pas sa fonction première. De quoi pouvait-il s'agir ?

La forme pourrait évoquer celle d'un bénitier mais la cavité, plus ou moins carrée, semble un peu trop profonde et irrégulière. Des anciens fonts baptismaux, alors, qui auraient été sortis de l'église en 1620, date de ceux que l'on y voit maintenant ? La cuve, cette fois, semble bien trop petite et ne présente ni orifice d'écoulement ni feuillure pour le couvercle. Certes, la fermeture des fonts n'est pas systématique avant le XVII^e siècle et, ceux de 1620 en témoignent, l'écoulement de la cuve n'est pas une règle absolue mais rien n'oriente vraiment vers l'hypothèse des fonts baptismaux.

La pierre du jardin public ne ferait-elle pas plutôt penser au socle d'une croix monumentale avec sa cavité d'insertion ? Derrière l'abside de l'église, la croix de l'ancien cimetière, récemment restaurée, ne date probablement que du XIX^e siècle mais il y a fort à parier qu'elle remplaçait une croix vétuste. Tous les éléments de cette croix n'avaient peut-être pas disparu.

Nous rejoignons là une autre énigme : celle de la rue dite « du Baptistère ». Cette dénomination, qui ne remonte qu'à quelques décennies, quand les services postaux ont exigé que toute voie reçoive un nom, est vraiment étrange. Pourquoi ne pas avoir opté, tout simplement et tout logiquement, pour le nom de « rue de l'Eglise » qui aurait dû s'imposer ? Personne ne semble plus vraiment savoir pour quelle raison précise le nom de « rue du Baptistère » a prévalu.

Les baptistères étaient des édifices très particuliers, datant pour la plupart du premier millénaire. De plus, ils s'élevaient généralement à proximité d'une cathédrale comme, pour ne prendre qu'un exemple, l'exceptionnel baptistère Saint-Jean de Poitiers. L'existence d'un baptistère à Saint-Vaize est donc très improbable ; si elle était avérée, elle ferait en tout cas l'effet d'une bombe chez les archéologues !

Par glissement de sens, il arrive que les fonts baptismaux à l'intérieur des églises - et surtout lorsqu'ils sont placés dans un espace clos - soient désignés par le terme impropre de « baptistère ». Alors, échafaudons un scénario. Quelqu'un remarque le vieux socle en déshérence non loin de l'église. L'imagination aidant, ce quidam en fait un « baptistère » puis, ardent promoteur de sa cause, finit par convaincre tout le monde qu'aucun nom ne convenait mieux que celui-là à la rue la plus proche.

Resterait encore à savoir par quel cheminement la mystérieuse pierre s'est retrouvée ensuite au jardin public que, nous l'espérons, elle ne quittera plus maintenant.

Christian BARBIER



BON À SAVOIR

1- Point Justice d'Accès au Droit

Un Point Justice d'Accès au Droit (PAD) est un **lieu d'accueil gratuit, permanent et ouvert à tous**, sans condition de ressources. Il permet de donner une information de proximité sur leurs droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs

Pour vous aider : permanences d'associations spécialisées, de professionnels du droit, d'une médiatrice accès aux droits et aux services du centre social Boiffiers-Bellevue, d'un référent du Programme de Réussite Educative et d'une médiatrice du Conseil Citoyen.



Adresse : 6 avenue de Bellevue (Centre commercial)
17100 Saintes

Horaires d'ouverture de l'accueil :

Lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Mercredi de 9h à 12h

Jeudi de 9h à 12h

Vendredi de 9h à 12h

Détails pratiques :

<https://www.agglo-saintes.fr/l-agglo-au-quotidien/solidarites/430-point-justice-d-acces-au-droit.html>

2- Habitat

Vous occupez un logement ? Vous souhaitez mettre un logement en location ?

Vous pouvez obtenir des aides et un accompagnement personnalisé pour tout projet d'amélioration.

Les aides concernent les travaux de :

- rénovation énergétique
- maintien à domicile
- rénovation de façade
- mise aux normes d'hygiène
- résorption de l'habitat dégradé



La Communauté d'Agglomération vous informe et vous oriente.

Pour vos demandes de travaux d'amélioration de l'habitat, un numéro unique : **05 46 95 03 66**

Pour prendre contact par mail : amelioration.habitat@agglo-saintes.fr



L'heure
CiViQUE
charentaise-maritime

**Et si je donnais
une heure par mois
pour aider un voisin ?**



Permis de construire et Déclaration préalable de travaux

Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie après instruction par les services de la CDA. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation. Il est obligatoire pour certains travaux d'extension de bâtiments existants et pour leur changement de destination. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire nécessitent en principe une déclaration préalable de travaux.

Une déclaration préalable de travaux (DP) est exigée pour des travaux qui ne sont pas soumis à un permis de construire. La DP peut être obligatoire pour la création d'une clôture, l'agrandissement d'un bâtiment existant, pour des travaux modifiant son aspect extérieur ou pour changer sa destination (une grange ou un garage devenant une chambre par exemple). Elle est également nécessaire pour certaines constructions nouvelles. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

Y a-t-il un risque de construire sans autorisation d'urbanisme ?

Si vous effectuez vos travaux sans déposer de permis de construire ou de déclaration préalable, les sanctions peuvent être lourdes.

Amende, démolition ou obligation de remise en état : la facture peut rapidement grimper.

Sans compter sur une éventuelle impossibilité de vendre votre bien immobilier pour non-conformité des travaux.

Quelles démarches effectuer ?

Dès que vous avez un projet de construction ou de modification et **avant toute démarche, prenez contact avec le secrétariat de mairie.**

Des agents compétents sont à votre disposition pour vous rappeler les règles d'urbanisme, vous renseigner et vous conseiller.

Vous gagnerez du temps et vous transmettez un dossier conforme au service instructeur de la CDA de Saintes !



Les Restos du Cœur
4 rue Gustave Courbet
17100 Saintes

Inscriptions: mardi & jeudi matin
sur rendez-vous
Tél: 05.46.74.46.08

Les services proposés en plus de l'aide alimentaire:

- _ soutien retour à l'emploi
- _ micro-crédit
- _ échanges conversationnels
- conseils « droit-justice-santé »

COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

Comme l'année passée, le service des déchets de la CDA organise la **collecte des sapins** - à déposer sur une aire d'apport qui sera délimitée près des bacs "verre" et "papiers" - à partir du 15 janvier 2023.

Dès que la date sera connue, la population sera avisée par courriel via la liste de diffusion.



Rappelons que vous pouvez, en toute confidentialité, demander votre inscription sur cette liste de diffusion afin d'être informé(e) des événements sur la commune.